



Des panneaux solaires sur la cathédrale?

PATRIMOINE • Le PDC, les Verts et l'UDC ont déposé deux projets de loi. Objectif: permettre l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments protégés.



Place des casemates. Les projets cherchent à faciliter les rénovations énergétiques des bâtiments classés. J.-P. DI SILVESTRO

CÉLINE GARCIN

Concilier rénovation du patrimoine et exigences environnementales, c'est l'objectif des deux projets de loi déposés par le Parti démocrate-chrétien (PDC) le 4 avril dernier. Sont visés: la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) et celle sur la protection du patrimoine et des sites (Lpmns). Soutenus par les Verts et l'Union démocratique du centre (UDC), les projets cherchent à faciliter les rénovations énergétiques des bâtiments classés, en d'autres termes, à permettre l'installation de panneaux solaires sur les monuments historiques.

Plus de souplesse

«On a constaté qu'à Genève beaucoup de projets de rénovation sont bloqués par une interprétation trop restrictive de la protection du patrimoine, note Guy Mettan, député PDC. Le double vitrage et les pan-

neaux photovoltaïques sont interdits sur de nombreux bâtiments.» En première ligne des critiques: la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), organe consultatif chargé d'émettre des préavis sur les projets de rénovation. «On a l'impression qu'elle est restée à une philosophie de travail du XX^e siècle, relève Guy Mettan. Il faut la faire évoluer!» Les deux projets de loi entendent inciter la commission à accorder davantage d'importance à la rénovation énergétique des bâtiments. Comment? En autorisant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits de la vieille-ville, dans la ceinture fazyste et les hameaux protégés, ainsi qu'en assouplissant les autorisations relatives à l'isolation thermique des immeubles classés.

«Au cours des cinq dernières années, les émissions de CO2 ont augmenté de 6%, met en évidence la verte Mathilde Captyn. Le chauffage est res-

pensible de 28% des émissions.» Selon les défenseurs des deux projets de loi, les bâtiments protégés constituent environ 20% du parc immobilier. «On est dans une telle urgence au niveau climatique, qu'il faut agir sur ce secteur!», déclare Mathilde Captyn. Le programme de législature du Conseil d'Etat qui prévoit la rénovation de 2% du domaine bâti n'est pas suffisant aux yeux de la verte.

Manque de savoir-faire

Du côté de Patrimoine suisse, la problématique semble plus délicate. «On doit trouver une solution qui concilie protection du patrimoine et économie d'énergie», explique Robert Cramer, nouveau président de l'association. Une chose est sûre pour ce dernier: les modifications proposées par les deux projets ne résolvent rien. «La loi sur l'énergie suffit, indique-t-il. Elle fixe des règles en matière d'économie d'énergie pour les nouveaux bâti-

ments et permet des exceptions pour les anciens.» Le président de Patrimoine suisse prône une double démarche: définir les interventions réalisables sur les immeubles protégés, tout en autorisant des modifications sur mesure pour des bâtiments spécifiques. «La difficulté principale est le manque de savoir-faire, signale-t-il. La rénovation et l'isolation constituent des domaines relativement nouveaux dans lesquels les gens ont encore peu d'expérience.» Robert Cramer explique que, selon les derniers travaux, la double fenêtre constitue actuellement la meilleure solution pour diminuer les pertes d'énergie sans dénaturer le bâtiment classé. «Le double vitrage est trop lourd pour les fenêtres artisanales», ajoute-il. Pour le président de Patrimoine suisse, le développement de ce savoir-faire nécessite cependant un investissement important dans la formation des milieux professionnels. I

Faire sa promotion avec un ePortfolio

Caritas Genève, l'HEG-GE et Yinternet.org créent un ePortfolio pour les personnes en recherche d'emploi.

«Dans un monde où les technologies et internet ont pris une place primordiale, il est essentiel de garder le contrôle de son identité numérique», constate Dominique Froidevaux, directeur de Caritas Genève. Pour répondre à cet impératif de sécurité, mais aussi aux besoins des personnes en recherche d'emploi, l'œuvre d'entraide s'est alliée à la haute école de gestion de Genève (HEG-GE) et à la fondation Yinternet.org. Ensemble, ils viennent de lancer un ePortfolio destiné aux jeunes adultes. «L'ePortfolio est à l'étudiant, ce que le book est à l'artiste», explique Théo Bondolfi, président de la Fondation Yinternet.org. Concrètement, cet outil leur donne une chance de trouver un emploi. «Mais il va plus loin qu'un simple CV», ajoute Jean-Philippe Trabichet, professeur et chef du département informatique de gestion à la HEG. Pour ses promoteurs, l'ePortfolio permet à l'utilisateur d'apporter des éléments complémentaires en publiant des articles à propos de lui ou de projets qu'il a réalisés. Il favorise ainsi une meilleure estime de soi. En créant sa page, la personne se présente, énumère ses compétences et s'autopro-meut. C'est le principe du *personal branding*.

Contrairement aux réseaux sociaux, qui peuvent être utilisés à ces fins, l'ePortfolio ne noie pas l'utilisateur de publicités et ne revend pas ses informations. Gratuit et libre d'accès, il se veut personnalisable et donc plus représentatif de la personne qui l'a créé.

La toile peut être facteur d'inclusion «à condition de ne pas tomber dedans comme dans un piège», confie Dominique Froidevaux. C'est pourquoi le lancement de l'ePortfolio est accompagné d'un cours pour guider les personnes souhaitant utiliser cet outil. Ils bénéficieront d'un suivi pédagogique évalué et organisé par la HEG. CTU

www.ageneve.net

PROCÈS BCGE

L'Etat de Genève essuie un petit revers

Dans le procès de la débâcle de la BCGE, le tribunal correctionnel a redéfini à la baisse hier le rôle de l'Etat de Genève. Le canton reste partie plaignante uniquement pour l'accusation de faux dans les titres. Il se voit retirer cette qualité pour la gestion déloyale.

Pour les actes de gestion déloyale reprochés aux cinq accusés, seul le patrimoine de la Banque cantonale de Genève (BCGE) a été lésé, a estimé le président du tribunal correctionnel Jean-Marc Verniory qui répondait à une requête de la défense. Les caisses de l'Etat, en revanche, n'ont pas subi de dommage. Le raisonnement est différent concernant l'accusation de faux dans les titres. Sur ce volet, l'Etat de

Genève, qui n'a selon lui pas été informé de la situation financière réelle de la banque, peut se poser en victime d'une tromperie qui a affecté son patrimoine. Le canton s'est en effet trouvé dans l'obligation d'assainir la banque.

Il ne pouvait pas agir autrement, a relevé le tribunal correctionnel. La BCGE disposant de la garantie de l'Etat, le préjudice aurait été encore plus élevé s'il avait laissé la banque partir en faillite. Le canton a chiffré le coût de ce sauvetage pour ses finances à environ 2,3 milliards de francs.

Les conséquences pour l'Etat de Genève de s'être vu priver de son statut de partie plaignante pour la gestion déloyale sont quasi nulles. Les avocats de

l'Etat continueront de rester dans la salle et pourront intervenir comme avant. En revanche, ils devront limiter leurs plaidoiries à l'accusation de faux dans les titres.

Cet incident clos, le tribunal a été saisi d'une autre demande de la part cette fois des avocats de l'ancien directeur général de la BCGE Marc Fues. Ils ont réclamé que le dossier RISA, pour lequel leur client doit être jugé aux côtés du promoteur Carlo Lavizzari, soit joint à la procédure principale de la BCGE. «Il existe des liens étroits» et une jonction évitera à Marc Fues «le fardeau» d'un nouveau procès, a expliqué Joanna Aeschli-mann, conseil de l'ancien dirigeant. D'autres avocats s'en

sont pris avec véhémence au procureur général Daniel Zappelli, coupable à leurs yeux de n'avoir pas regroupé à temps les deux affaires.

Jean-Marie Crettaz, le représentant de la BCGE, partie plaignante au procès, n'a pas hésité à parler de «l'incurie du palais de justice». La défense de l'ex-président de la banque Dominique Ducret a pour sa part déploré la gestion calamiteuse du dossier. «C'est du bricolage», s'est offusqué Robert Assaël. «Cela fait bien longtemps que j'ai rejoint le rang des désabusés dans cette affaire», a soupiré Alec Raymond. Pour l'avocat d'un des anciens réviseurs de la BCGE, «cette jonction était pourtant une évidence». M. Zappelli s'est opposé à cette requête, estimant

qu'elle ne ferait que retarder le déroulement du procès.

Après délibération, le tribunal correctionnel a suivi le magistrat en refusant la jonction des deux affaires. Il s'est ensuite penché sur l'incident suivant. Les juges se sont donné jusqu'à aujourd'hui pour déterminer si les procès verbaux des témoignages issus du premier procès avorté pouvaient être transmis aux parties et utilisés.

Le procès des responsables présumés de la débâcle de la BCGE doit se tenir jusqu'au 15 juillet. Trois anciens dirigeants de l'établissement et deux ex-réviseurs d'Ernst&Young sont accusés de faux dans les titres et de gestion déloyale aggravée. Ils plaident tous l'acquiescement. ATS

EN BREF

AU NOM DES TUTSIS

PROJECTION-DÉBAT En 1994, le Rwanda a été le théâtre d'un des pires génocides de l'histoire. Aujourd'hui, la Communauté rwandaise de Suisse (CORS) entretient son devoir de mémoire. A l'occasion de la dix-huitième commémoration du massacre tutsi, le film *Au nom du père, de tous, du ciel*, réalisé par Marie-Violaine Brinard, sera projeté vendredi 20 mai à 19h dans l'auditorium de la haute école de travail social (HETS). Il sera suivi d'un débat animé par la réalisatrice, ainsi que par les auteurs Michel Tereschenko et Alexandre Dauge-Roth. La soirée se terminera autour du verre de l'amitié à 22h. CTU

HETS, 16, rue du Pré-Jérôme, 1205 Genève.